

## AVIS N° AV-2024-142

### Événement

### Publication jours fériés

#### - OBJET DE L'AVIS

Jours non ouvrés pour l'année 2025

#### - REFERENCES

-Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseiller en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6;

-Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment son article 4.1.2;

#### - ARTICLE 1

Les jours non ouvrés, à la Bourse de Casablanca pour l'année 2025, sont les samedis et dimanches ainsi que les jours fériés suivants :

Mois	Dates	DESIGNATION DES FETES
Janvier	1 <sup>er</sup>	Nouvel an
	11	Présentation du manifeste de l'indépendance
	14	Nouvel an Amazigh
Mars	31 (*) et 01	Aïd Al Fitr
Mai	1 <sup>er</sup>	Fête du travail
Juin	7 (*) et 8	Aid Al Adha
	27 (*)	1er Moharrem
Juillet	30	Fête du trône
Août	14	Fête de l'allégeance d'Oued Eddahab
	20	La Révolution du Roi et du Peuple
	21	Fête de la Jeunesse
Septembre	5 (*) et 6	Aïd Al Mawlid Annabaoui
Novembre	6	Fête de la Marche Verte
	18	Fête de l'indépendance

(\*) : Fête mobile à un jour près.

## - ARTICLE 2

Le présent avis annule et remplace l'avis N°035/24 du 08/04/2024.

